



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2018-023-11**

**AVIS** est donné que le règlement suivant a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 4 septembre 2018 :

Règlement R-2018-023-11 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres aux fins de modifier certaines dispositions relatives aux règles et mesures régissant l'abattage, l'entretien et l'élagage d'un frêne** ».

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 septembre 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**